

Règlement du Concours





1. Présentation

Le concours **«Trophée Condorcet»** est un concours de pâtisserie destiné aux élèves de terminale CAP Cuisine du département de la Gironde. Il a pour objectif de valoriser les compétences techniques de la pâtisserie de « cuisinier ».

Ce concours a été initié par les professeurs de cuisine du lycée des métiers Condorcet d'Arcachon et a été validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement du concours seront transmises dans le document « thème du concours » **Annexe 1**.

2. Modalités d'inscription

La sélection des deux participants est réalisée par chaque lycée, en interne.

L'inscription au concours des deux participants se déroule du lundi 04 décembre au vendredi 15 décembre 2017. Toute inscription reçue après cette date ne sera pas valable et ne sera pas prise en compte dans le cadre de la participation au concours.

Chaque participant doit compléter un bulletin d'inscription, engagement sur l'honneur de la participation jusqu'au bout de l'épreuve en raison du coût financier de la matière d'œuvre et de l'investissement des professionnels (signature élève et parents) ainsi qu'une autorisation de droit à l'image. Le lycée gagnant s'engage à organiser le concours l'année suivante.

3. Composition du jury

Le jury se compose de professionnels, de professeurs ainsi que d'élèves de terminales CAP cuisine.

4. Déroulement du concours

Il se déroule en deux phases:

- Phase écrite: le participant réalise à la maison et personnellement la fiche technique de son dessert, qu'il devra transmettre à son accompagnateur avant le 01 décembre 2017. La sélection des participants est réalisée par chaque lycée, en interne. Document « thème du concours de pâtisserie » : Annexes 2 et 3.
- <u>Phase pratique</u>: elle se déroule, le mardi 27 février 2018, au lycée Condorcet d'Arcachon

Le participant réalise et présente « son dessert » pour 4 personnes en respectant les temps impartis et en exploitant le panier mis à sa disposition (durée de la pratique : 02H30) **Annexe 2**.

5. Remise des prix

Les finalistes seront récompensés lors de la remise des prix qui se déroulera le mardi 27 février 2018 à 13H30 en présence du jury.